



La lettre SICAV & FCP

Les SICAV et FCP du Crédit Agricole sont gérés par Amundi, n°1 européen de la gestion d'actifs*

ÉCLAIRAGE DES MARCHÉS

Spécial "Brexit", le Royaume-Uni vote sa sortie de l'UE** !



Lors du référendum du 23 juin, les Britanniques ont décidé à une large majorité de voter pour la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Ce vote, qui met fin à 43 années d'appartenance à l'Union européenne, aura des conséquences économiques et politiques, non seulement pour le Royaume-Uni mais aussi pour l'Union européenne.

Interview de Tristan Perrier, Stratégiste Amundi.

Quelles sont les prochaines étapes de cette décision ?

Tristan Perrier : La sortie du Royaume-Uni devrait, en principe, être régie par le traité de Lisbonne qui prévoit que, pendant la **période de transition et de renégociation des accords commerciaux**, le RU** reste membre à part entière de l'UE pendant au moins deux ans. Il existe plusieurs options pour le RU : s'inspirer des modèles existants de certains pays (Suisse, Norvège ou Turquie) ou s'aligner sur les règles qui régissent l'Organisation Mondiale du Commerce. Aucune d'entre elles ne peut satisfaire le RU et l'UE à ce stade. On s'oriente donc probablement vers des accords "sur-mesure".

Le temps de négociation de tels accords est très long (en moyenne 4 à 10 ans). Si les négociations sur le commerce de biens ne devraient pas poser trop de problème (intérêts convergents), celles sur le **volet des services financiers** promettent d'être difficiles du fait du poids du RU au sein de l'Europe (25 % des services financiers européens) et de l'importance du secteur pour le RU (8 % de son PIB).

Quels seront les impacts politiques, économiques et financiers de ce vote ?

T.P. : Les **premiers impacts politiques** seront, pour le RU, un changement de gouvernement et l'exacerbation des tensions politiques avec l'Ecosse notamment, mais aussi, peut-être, l'Irlande du Nord. Du côté de l'UE, ce vote change la donne en déplaçant le centre de gravité vers la France et l'Allemagne qui devront renforcer leur coopération et montrer leur unité.

Sur le plan **économique**, l'impact est asymétrique. Le Brexit ouvre une période d'incertitude qui va peser lourdement sur la demande intérieure au RU dont l'économie pourrait **tomber en récession**. En zone euro, le choc de confiance devrait tout au plus freiner, sans la remettre en cause, la **reprise économique** qui est avant tout tirée par la demande intérieure.

Pour les **marchés financiers**, les **turbulences sont inévitables à court terme** non seulement au RU mais aussi dans le reste de l'UE. Toutefois, les **banques centrales** ont les moyens d'intervenir pour garantir l'accès à la liquidité, maintenir la stabilité financière et rassurer en agissant de manière concertée. Quant aux **gouvernements de l'UE**, ils ont les moyens de tranquilliser les investisseurs, en montrant leur cohésion et/ou en garantissant qu'ils offriront au RU le temps nécessaire pour négocier de nouveaux accords.

Dans ces conditions, les **turbulences offriront des opportunités d'investissement intéressantes** à court terme sur toutes les classes d'actifs, qui connaîtront probablement des évolutions exagérées et déconnectées des fondamentaux.

A court terme, que faut-il en conclure ?

T.P. : La sortie du RU de l'UE sonne comme un coup de tonnerre dans le ciel européen et pose des **défis pour le RU** (éviter une récession majeure, négocier de nouveaux accords commerciaux sans exacerber les facteurs d'incertitude) et **pour les pays de l'UE** (rassurer et éviter la contagion). L'histoire reste néanmoins en grande partie à écrire.

Ni les États, ni les banques centrales ne sont démunis dans la phase de transition. Au sein de l'UE, la réponse politique passera par une étroite concertation afin d'aligner les positions des gouvernements et obtenir une "sortie ordonnée" du RU. Jusqu'à présent les pays de l'UE ont toujours su **tirer parti des périodes de tensions pour consolider leurs institutions**. Nul doute que le **couple franco-allemand sera amené à jouer un rôle clé**, notamment pour rassurer et renforcer les institutions de l'Union européenne.

Interview réalisée le 24 juin 2016

* Périmètre Amundi - N°1 en montant total d'actifs sous gestion des sociétés de gestion ayant leur siège social principal situé en Europe - Source IPE "Top 400 asset managers" publié en juin 2015 sur la base des encours sous gestion à décembre 2014.

** UE : Union européenne / RU : Royaume-Uni

Une nouvelle hiérarchie des rendements

En 10 ans, la rémunération du Livret A et du PEL a été divisée par 3, le rendement des obligations d'État à 10 ans par plus de 8 et celui du marché monétaire est devenu négatif ! Cette baisse des taux d'intérêts concerne tous les compartiments de l'épargne... à l'exception notable des actions, dont les dividendes ont eu un rendement stable, entre 3 et 4 %.

Taux avant fiscalité	2010	2016	Tendance
Livret A	1,50 %	0,75 %	→
PEL	4,50 %	1,50 %	↘
Assurance Vie en € ¹	3,40 %	2,30 %	↘↘
Obligations d'État 10 ans ²	3,20 %	0,40 %	→
Rendements en Actions ³	3,50 %	3,40 %	→

1. Moyenne des assureurs - Source FFS / ACPR
 2. Source : Bloomberg - 31/05/16
 3. Rendement du dividende des actions du CAC40
 Source Lettre Vermimmen 01/2016

A l'origine de cette évolution, la baisse de l'inflation et les politiques de relance de la croissance menées par les banques centrales à la suite des crises financières et économiques.

Un nouveau paysage de rémunération de l'épargne s'est donc installé et ce, vraisemblablement de façon durable. Désormais, la recherche de rentabilité passe nécessairement par la diversification de ses placements et une certaine prise de risque, notamment pour ses projets à moyen et long termes.

Nous vous invitons donc à faire le point sur la composition de votre épargne et de vous assurer qu'elle répond toujours à vos besoins.

Assurance Vie, Plan d'Épargne en Actions, Compte-titres :

Retrouvez tous nos SICAV et FCP sur

www.ca-sicavetfcp.fr



QUELLE STRATÉGIE POUR VOS PLACEMENTS ?

Une épargne évolutive, adaptée à la préparation des projets

Tout au long de la vie, les besoins d'épargne évoluent en fonction des projets. Si, à l'entrée dans la vie active, le principal objectif est la constitution d'une épargne de précaution, progressivement, l'achat immobilier, les études des enfants, la transmission, la retraite vont s'imposer... Autant de projets qui structurent l'épargne des ménages.

LE PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS

Le PEA est souvent considéré comme étant réservé aux initiés. Pourtant, au travers des SICAV et FCP, il est possible de confier la gestion à des spécialistes. Et le PEA ne doit pas être négligé pour rechercher de la performance, en contrepartie d'une certaine prise de risque, alors que le rendement des placements traditionnels sera durablement faible.

■ Pour dynamiser son épargne

Le PEA conserve une vocation dynamique et il ne s'agit pas d'y transférer toute son épargne. Y allouer une partie permet en revanche de tirer parti de placements à fort potentiel de performance sur le long terme, adaptés au financement de vos projets à échéance lointaine : études des enfants, retraite...

Il est possible d'investir en actions mais aussi en SICAV et FCP, dont certains disposent d'un encadrement spécifique des risques, voire d'une protection. Utile pour diversifier le risque de son portefeuille en cas de besoin.

Pensez également à la mise en place d'une épargne programmée, qui permet de lisser le risque dans la durée et d'investir progressivement.

■ Pour bénéficier d'un cadre fiscal avantageux

Le PEA bénéficie d'une fiscalité dégressive en fonction du temps. Après 5 ans, les plus-values, revenus et dividendes sont ainsi exonérés d'impôts (hors prélèvements sociaux, qui sont prélevés uniquement à la clôture).

Le PEA est également le seul dispositif qui permet de bénéficier d'une rente viagère défiscalisée et soumise aux prélèvements sociaux uniquement sur une fraction du montant, en fonction de l'âge. Mais pour cela, le PEA doit avoir au moins 8 ans. Une raison supplémentaire d'en ouvrir un le plus tôt possible !

Le contexte économique et financier a redéfini la composition de l'épargne des Français. Il y a quelques années encore, le Livret A, le PEL, etc. présentaient une rémunération attrayante, incitant les ménages à placer la majeure partie de leurs économies sur ces dispositifs, et ce, quel que soit leur objectif.

Aujourd'hui, pour préparer des projets de plus long terme et rechercher du rendement, les épargnants n'ont d'autres choix que de se tourner vers la diversification et l'épargne financière.



Placement préféré des Français, l'Assurance Vie continue d'être plébiscitée, en dépit d'une rémunération du support euro en repli. La prise de conscience s'est enclenchée : depuis un peu plus d'un an, la collecte nette en Unités

de Compte (investissement sur les marchés financiers) est ainsi supérieure à celle du support euro.

Deuxième possibilité de dynamisation du patrimoine : investir dans les entreprises, pour tenter de tirer parti de la croissance européenne. Le PEA (voir article ci-contre) est un dispositif particulièrement adapté à ce type d'investissement car il permet d'enregistrer dividendes et plus-values en franchise d'impôts dès la 5^{ème} année de détention. Et différentes formes de placement sont proposées, individuelles ou collectives, avec ou sans protection.

En fonction de vos projets et de votre profil, votre conseiller vous proposera la stratégie d'épargne la mieux adaptée.

Notre sélection spéciale PEA

Amundi Patrimoine PEA	Amundi Valeurs Durables
 <p>Recherchez une performance durable et la moins exposée possible aux retournements des marchés financiers, dans le cadre du PEA.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un objectif de performance annualisée de EONIA¹ + 5 %, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum². • Une gestion flexible et réactive, qui tente de s'adapter en permanence aux marchés afin d'éviter les zones d'investissement à risque excessif. • Un large univers d'investissement (toutes classes d'actifs, secteurs et zones géographiques) accessible au sein du PEA. <p>Notre avis : un fonds qui a joué son rôle de modérateur du risque depuis sa création, avec une performance de 3,40 % depuis le 31 décembre 2013 et une perte maximale deux fois moins élevée que celle de l'Euro Stoxx 50 sur la même période.</p> <p>Une gestion flexible qui s'inscrit dans une démarche de diversification du risque au sein du PEA.</p> <p>1. EONIA : indice représentatif du taux monétaire de la zone euro 2. Le fonds présente un risque de perte en capital</p>	 <p>Investissez dans les entreprises qui développent des technologies pour répondre aux enjeux environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un fonds de thématique environnementale, constitué d'actions d'entreprises européennes exerçant une part significative de leur activité dans les technologies "vertes" (efficacité énergétique, énergies renouvelables, gestion de l'eau et des déchets, etc.). • L'exclusion des entreprises produisant des énergies fossiles et nucléaires. • Un fonds ISR³, valorisant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, et référencé comme solution de la COP21. <p>Notre avis : une gestion de conviction lancée il y a 3 ans et qui a généré une performance de plus de 35 % sur cette période, de 10 points supérieure à l'évolution des actions européennes⁴. Le fonds offre l'opportunité d'investir dans les secteurs prometteurs, les technologies vertes constituant un des moteurs de la croissance à long terme.</p> <p>3. Investissement Socialement Responsable 4. Au 31/05/2016 - Source Amundi. Comparatif avec le MSCI Europe</p>

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les fonds n'offrent pas de garantie de performance et présentent un risque de perte en capital.

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente de SICAV et FCP et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Il ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit ; il est fourni à partir de sources qu'Amundi considère comme étant fiables. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. Amundi n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays.

Investir implique des risques : les performances passées des SICAV et FCP présentées dans ce document ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les SICAV et FCP sont soumis aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi.

Il appartient à toute personne intéressée par les SICAV et FCP, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque SICAV et FCP. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus des produits financiers décrits dans ce document. Les prospectus des SICAV et FCP de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion.

Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes au 24 juin 2016.

Les SICAV et FCP du Crédit Agricole sont gérés par Amundi Asset Management, filiale du Groupe Crédit Agricole, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP 04000036 - Société Anonyme au capital de 596 262 615 euros - Siège social : 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris - 437 574 452 RCS Paris.